

Compostage

Que vous viviez en maison ou en logement collectif, le compostage est possible. Passez le cap.

Compostage individuel

Le compostage est un moyen astucieux et naturel d'éliminer les épluchures et les fanes des fruits et légumes, les restes de pain, le marc de café, les coquilles d'oeuf, les croûtes de fromage, les fleurs fanées, les feuilles, les tontes de gazon...

Il permet d'éviter de jeter en moyenne 55 kg de déchets par an et par habitant aux ordures.

Vous ne savez pas faire du compost ou souhaitez améliorer vos connaissances sur cette pratique ? Suivez le guide proposé par le SITOM : [apprendre à faire du compost](#)

Le compostage n'est pas cantonné aux jardins et aux espaces verts. Il est possible de composter en appartement grâce aux vers. Il s'agit du lombricompostage ou vermicompostage.

Pour plus d'informations, contactez le SITOM.

Une subvention pour l'achat d'un composteur

Les particuliers qui souhaitent réduire leurs déchets et faire l'acquisition d'un composteur bois peuvent bénéficier d'une subvention d'un montant de 20€ de la part du SITOM Sud-Rhône.

Pour bénéficier de cette aide, vous devez faire parvenir au SITOM Sud-Rhône **au plus tard le 14 octobre 2019** :

- > [le bulletin de commande dûment complété,](#)
- > un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Vous serez informés par votre mairie ou le SITOM de la disponibilité de votre composteur dès réception du matériel.

Les + du compost :

- > réduire ses déchets,
- > diminuer les déchets incinérés,
- > enrichir son jardin grâce à un amendement naturel.

Volume proposé	Prix unitaire de base (TTC)	Prix unitaire avec aide du SITOM (TTC)
300 litres	63,35€	43,35€
600 litres	71,57€	51,57€
800 litres	88,50€	68,50€



Cette année, la commune a soutenu pour la 5ème fois consécutive les chaponois qui souhaitent réduire leurs déchets et faire l'acquisition d'un composteur auprès du SITOM Sud-Rhône en proposant une aide de 25€ sur les 60 premières demandes éligibles [atteintes], quel que soit le volume choisi, à raison d'une aide par foyer.

Compostage collectif

Vous habitez en logement collectif et vous souhaitez composter au pied de votre immeuble? Pour vous aider à réaliser ce geste écologique, la commune et le SITOM peuvent mettre à votre disposition gratuitement un biocomposteur et tout le matériel nécessaire à son bon fonctionnement. Pour bien démarrer, un guide du compostage vous sera remis et une formation vous sera dispensée le jour de l'installation.

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à appeler le SITOM.

Contact



SITOM Sud Rhône
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélémy THIMONNIER
69530 BRIGNAIS

Tél. : 04 72 31 90 88

Email : contact@sitom-sudrhone.com

Site web : <http://www.sitom-sud-rhone.com> 

SITUER



Vue plan 

• ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE





AQUEDUC



PLU



CHAP'INFO



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS